



HAL
open science

Le mobilier : épigraphie

Cyril Courrier, Nicolas Tran

► **To cite this version:**

Cyril Courrier, Nicolas Tran. Le mobilier : épigraphie. J.-P. Brun; M. Pasqualini; G. Boetto; E. Botte. Toulon, Telo Martius, une agglomération portuaire romaine de la cité d'Arles : Les fouilles, le mobilier, les épaves (recherches 1978-1988), Presses Universitaires de Provence, pp.105-107, 2022, Archéologies méditerranéennes. BIAMA, 9791032003756. hal-04181476

HAL Id: hal-04181476

<https://hal.science/hal-04181476v1>

Submitted on 29 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Même si *Telo Martius* n'est qu'une agglomération secondaire, l'abondance du mobilier ne doit pas surprendre dans un contexte urbain. Sa fonction portuaire ajoute la variété des origines au nombre, surtout en ce qui concerne la céramique. À cette abondance d'objets, il faut ajouter les matières périssables, macro-restes végétaux, objets en bois, en cuir... qui nous parviennent rarement, mais qui étaient conservés ici dans les niveaux humides et anaérobies du comblement du port. Les céramiques des dépotoirs portuaires étaient en bon état, souvent complètes au moins en ce qui concerne la vaisselle. Les amphores étaient beaucoup plus fragmentées, révélant tout de même un certain nombre de *tituli picti*, de graffites et de timbres.

La partie consacrée au mobilier comprend : l'épigraphie (inscriptions, *signaculum*) ; les monnaies ; les vanneries ; les intailles ; la céramique (vaisselle fine et commune) ; les amphores ; le verre ; les pesons ; la tabletterie ; les bois du quai et la sculpture. On trouvera ensuite les études anthropologiques et archéozoologiques. Certaines catégories d'objets sont inventoriées ci-après pour donner une vision globale du mobilier¹. Il s'agit du mobilier métallique avec 77 objets en bronze, 26 en plomb à Besagne, 78 objets en bronze, 2 en plomb à l'ancienne école Lafayette, 68 objets en bronze, 7 en plomb à la Butte des Ferrailleurs auxquels s'ajoutent des artefacts en pierre dont des poids et des aiguisoirs ainsi que des objets en pâte de verre. Parmi les objets en matériaux périssables, on trouve plus d'une centaine de fragments de cuir et bois découverts dans les niveaux humides de Besagne ainsi qu'un certain nombre d'éléments d'accastillage provenant des bateaux.

Quantitativement le nombre d'objets en céramique dépasse largement, avec 8 200 individus, celui des autres types de mobilier : environ 200 pièces de verre, 192 monnaies, 226 pesons, 188 objets en os, pour ne citer que les mieux représentés. Toutes époques confondues les céramiques fines comptent 2 045 individus et les communes 1 682 à Besagne alors qu'elles ne représentent que 850 individus pour 1 041 communes à Lafayette. Sur 1 269 amphores à Besagne, 668 individus sont des productions régionales (amphores gauloises). À Lafayette, sur 1 483 amphores, 573 sont des productions régionales.

1. Épigraphie

Les documents épigraphiques sont rares à Toulon, sauf si l'on considère les inscriptions peintes sur amphores². Pourtant, trois documents nous en apprennent plus sur Toulon que ces

1 Pierre Saliceti du CAV est l'auteur du pré-inventaire des objets métalliques et d'os que nous avons utilisé. L'inventaire des objets en bois est basé sur un rapport de l'atelier régional de conservation ARC-Nucléart rédigé par Nébïa Boumlil et sur le pré-inventaire des éléments d'accastillage de Giulia Boetto.

2 Liou 1987 ; 2009.

*tituli picti*³. Il s'agit d'une tablette à écrire, d'un sceau en bronze et d'une inscription sur marbre malheureusement lacunaire, les deux derniers inédits⁴.

1.1. Les inscriptions sur marbre

Cyril Courier, Nicolas Tran

1.1.1. Une dédicace au *Numen* impérial ? (fig. 1.1)

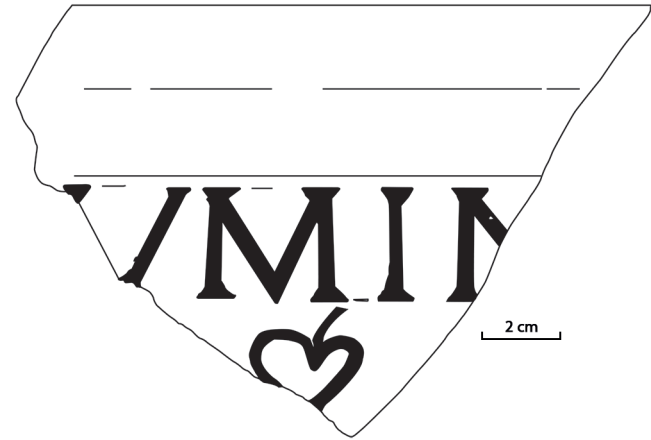


Fig. 1.1. Une dédicace au *Numen* impérial ? (Dessin et DAO M. Pasqualini).

Découvert en 1985-1987 dans un dépotoir tardif (VI^e-VII^e s., îlot VIII, portique 19) mais aujourd'hui perdu, ce petit fragment, probablement issu d'une plaque, était brisé à gauche, à droite et en bas⁵. La moulure de la partie supérieure assure l'appartenance des quatre lettres conservées à la première ligne d'une inscription. Encadrées par des lignes de guidage, dont il restait des traces ténues, ces capitales carrées sont de bonne facture, de même que le signe de ponctuation en forme de feuille de lierre figurant à la ligne inférieure : cette *hedera* servait à séparer deux mots aujourd'hui perdus. Même si la première et la dernière lettre ne subsistaient pas dans leur intégralité, la lecture VMIN semble assurée. Dès lors, l'hypothèse la plus vraisemblable consiste à identifier le modeste vestige d'une dédicace au *Numen* impérial : la puissance d'action dont les empereurs romains, depuis Auguste, étaient censés disposer au même titre que les dieux. L'inscription aurait été dédiée soit *[N]umin[i Augusti]*, soit *[N]umin[ibus Augustorum]* ; c'est-à-dire, soit au *Numen* de l'empereur régnant, soit aux *Numina* des empereurs, en général. La formule *[N]umin[i Augustorum]*, associant

3 Aux deux inscriptions sur marbre évoquées ci-dessous, s'en ajoutait une troisième, réduite à un A et une lettre non identifiable, elle aussi perdue.

4 France 1999.

5 Brun, Borréani 1999, 137, 43*, 2, 804.

la notion de *Numen* au singulier à une référence aux empereurs au pluriel, est également envisageable⁶. Les dédicaces au *Numen* impérial, souvent associé à d'autres divinités, devinrent courantes dans les Gaules du II^e siècle et des premières décennies du III^e siècle. Aussi le fragment de Toulon fait-il penser à des dédicaces d'Arles, de Bollène ou de Riez, pour s'en tenir au sud-est de la Narbonnaise⁷. Malgré tout, ce document est trop fragmentaire pour restituer le *Numen* impérial avec certitude. Ni une dédicace au *Numen* d'une divinité (comme au *Numen* de Silvain, à Saint-Rémy-de-Provence⁸), ni la mention d'un nom de personne (comme Decuminus ou Postuminus, par exemple) ne sont à exclure totalement.

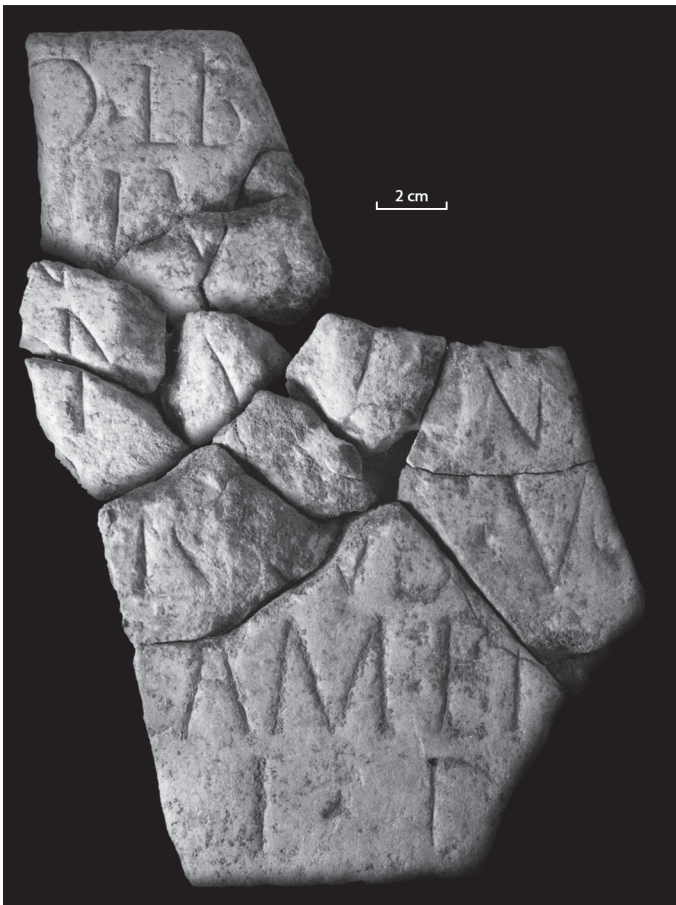


Fig. 1.2. Dédicace sur une plaque de marbre mentionnant le conseil des décurions de la cité (cliché M. Pasqualini).

1.1.2. Dédicace sur une plaque de marbre mentionnant le conseil des décurions de la cité (fig. 1.2).

Mise au jour en 1987 rue Félix Brun, en remploi dans une phase tardive de la voie E (VI^e-VII^e s.), cette plaque de marbre était extrêmement abîmée. Sans doute écrasée par le passage des charrois, elle se présentait sous la forme de multiples fragments qui, toutefois, étaient globalement jointifs. Malgré les cassures, les bords supérieurs et inférieurs semblaient partiellement conservés.

L'inscription des I^{er}-III^e s. apr. J.-C. est perdue, si bien que les dimensions ne sont restituables que d'après l'échelle visible sur les photographies réalisées au moment de sa découverte. H : c. 24,5 cm ; L : c. 17 cm ; Ép. : inconnue. La hauteur des lettres devait être comprise entre 2,5 et 3,5 cm.

[---]O • L{IB}[---]
 [---]NIVS[---]
 [---]N++N+[---]
 [---]R[.] + VŞ • V+[---]
 5 [---]+AM • E+[---]
 [---] uac. L • D[---]

Les lettres sont de qualité inégale, certaines étant gravées profondément, d'autres mal tracées ou érodées. La mise en page est peu soignée, à l'image des interlignes et de la réglure particulièrement malhabiles (voir not. L. 2, 3, 5 et 6). Les points triangulaires sont orientés vers le haut (L. 1, 4, 5 et 6). Le *uacat* de la L. 6 suggère une mise en page centrée.

L. 1 : Ligature IB ; L. 2 : En fin de ligne, la lecture d'un S, réduit à sa courbe inférieure, est très vraisemblable ; L. 3 : La deuxième lettre pourrait être un V ; la troisième n'est pas identifiable ; la cinquième est réduite à un simple éclat ; L. 4 : Après le R, qui est certain, la lacune doit recouvrir une lettre, puis l'on repère la trace de ce qui semble être le départ d'une haste verticale, I ou T : s'il ne s'agit pas d'une seule et même lettre, l'identification d'un possible gentilice (voir *infra*) fait privilégier la première hypothèse. En fin de ligne, la dernière lettre affecte la forme d'un O ou d'un C ; dans la mesure où elle prend la suite d'un V qui constitue le début d'un mot (comme le montre la présence d'un point de séparation), la lecture d'une consonne est préférable ; L. 5 : La première lettre est sans doute un L, dont ne subsiste que la traverse, la dernière un T, puisque la haste fait suite à un point de séparation et un E.

[---]o Lib[---]
 [---]nius [---]
 [---]NV+N+[---]
 [---]r[.] ius Vc[---]
 5 [---]LAM et [---]
 l(ocus) d(atus) [d(ecreto) d(ecurionum)].

6 Voir la dédicace au *Numen Augustorum* et à Apollon du théâtre de Bram (AE, 1969-1970, 388) ; et la dédicace *Numini Augustorum, pro salute imperatoris* d'Alex (ILN, Vienne 743).

7 AE, 2009, 822, dédicace *Numinibus Augg(ustorum)* sur la plinthe d'une statue de Neptune, sous le règne de Septime Sévère ; CIL, XII, 1222, dédicace *Num. Aug., Matri deum* commémorant un taurobole accompli sous le règne de Commode ; ILN, Riez 11, dédicace *Numinibus Augustorum*.

8 AE, 1958, 307a.

L'état de la pierre n'autorise aucune certitude, mais permet d'avancer quelques éléments de compréhension. La dernière ligne suggère que l'inscription est plutôt une dédicace (les épitaphes portant cette formule existent mais sont rares) dont l'installation dans l'espace public a fait, selon toute vraisemblance, l'objet d'une demande adressée aux autorités. Étant donné l'appartenance de Toulon au territoire d'Arles, le conseil des décurions siégeant au chef-lieu de cette colonie a pu être saisi. Telle est l'hypothèse la plus probable, même si une décision prise à un échelon inférieur (dans un éventuel *pagus*?) ne peut être exclue. Cette demande fut formulée par les dédicants dont on devine les noms dans la partie haute du texte.

En effet, entre les lignes 2 et 4, semble figurer une succession de gentilices (repérables, L. 2 et peut-être 4, à leur terminaison en *-ius*) et de surnoms possiblement séparés par des points. Malheureusement, les lacunes du texte, empêchent de connaître l'identité de ces citoyens romains. Seule la L. 4 permet d'évoquer des *nomina* attestés en Narbonnaise. Sans prétendre à l'exhaustivité, Orbius, Porcius, Marcius, Turcius, Vercius, Stardius, Firmius, Mirmius, Calpurnius, Maternius, Arvius, Cervius, Servius constituent autant de possibilités. Toutefois, l'espace disponible dans la lacune sise après le R conduirait plutôt à privilégier l'hypothèse d'une lettre étroite, comme un T ou un V. Si les gentilices en *-uius* sont rares et ne se voient guère qu'à Nîmes ou Narbonne, Lartius et Propertius apparaissent non loin de Toulon, à Olbia⁹, de même que Quartius qui se voit à Marseille¹⁰. Propertius¹¹ et Quartius¹² affleurent également dans l'épigraphie d'Arles, tout comme Virtius¹³ et Tertius¹⁴. Ce dernier est même présent à Toulon, sur une marque au nom de L(ucius) Tertius Secundus¹⁵. Pour ce qui concerne le *cognomen*, les possibilités sont moins nombreuses : Uccisus est attesté en Bétique, Ucco en Norique, Uccus en Norique et en Bretagne romaine, Uceleto en Espagne Citérieure¹⁶. Une femme dénommée [---]lia Vccu apparaît aussi en Narbonnaise¹⁷. La L. 1 est encore plus problématique : faut-il penser à un individu dont le gentilice se serait terminé en *-o*? Dans la Province, le cas paraît si rare qu'il convient sans doute de privilégier la lecture d'une séquence au datif qui pourrait cacher le nom d'une divinité ou d'un personnage important, à qui l'inscription serait dédiée. Dans ce dernier cas, les lettres LIB constitueraient plutôt le début d'un *cognomen*

comme Libanus¹⁸, Libens¹⁹ ou Liberalis²⁰, pour s'en tenir à la Narbonnaise²¹, que la mention d'une libération. Toutefois, un *cognomen* au datif suivi d'une *libertinatio* comme, à Arles, dans *CIL*, XII, 5809 (*Aucto lib(erto)*) ne saurait être exclue.

Quoi qu'il en soit, la présence d'une liste d'individus a conduit, à titre d'hypothèse, à identifier un ou plusieurs flamines. En effet, à la cinquième ligne, il a été proposé de restituer le titre de [---]flam(en) ([---]flam(ines) au pluriel), c'est-à-dire de grand-prêtre civique du culte impérial²². Dans la colonie d'Arles, le flaminat constituait le plus prestigieux des sacerdoces. En revanche, sa place dans le cursus des magistrats, avant ou après le duumvirat, n'apparaît pas comme constante et ne couronnait pas toujours une carrière²³, si bien qu'il est difficile de déterminer le mot qui se trouverait, dans cette hypothèse, après *et*. L'état de la pierre ne permet pas non plus de savoir si, le cas échéant, tous les dédicants pouvaient se targuer du titre de *flamen* ou s'il ne concernait que le dernier personnage cité. Les dédicaces collectives de flamines étant rares, la seconde hypothèse pourrait être privilégiée. Bien que remarquable, la présence de détenteurs de sacerdoces d'Arles sur le territoire colonial ne serait pas totalement isolée. Connu par les inscriptions des arcs du pont de Saint-Chamas, L. Donnius Flavos fut flamine de Rome et d'Auguste au tout début de l'époque impériale²⁴. Une inscription peut-être trouvée dans l'église Notre-Dame-de-l'Humilité à Toulon²⁵ évoque Q. Iulius Memor qui aurait été édile, duumvir et pontife. Toutefois, l'origine de la pierre, perdue, est très incertaine (d'après *CIL*, XII, 696, elle proviendrait d'Arles).

Les fragments de Toulon sont tout aussi empreints d'incertitude, puisque la mention du flaminat ne saurait être tenue pour acquise. De fait, les lettres LAM pourraient appartenir, non pas à l'abréviation de ce sacerdoce, mais à la fin d'un mot féminin décliné à l'accusatif. La construction d'une chapelle (évoquée sous la forme [*aedicu*]lam) ou d'une pièce où se réunir (d'où [*scho*]lam) cadrerait bien avec l'affectation d'un lieu public par les autorités. Dans cette perspective, le mot *et* aurait pu précéder la mention d'un autre monument (par exemple une *statua*) peut-être financé par les dédicants. L'insertion d'un édifice communautaire dans la zone portuaire identifiée à Toulon, et dont proviennent les fragments étudiés, trouverait des parallèles en Gaule²⁶.

9 Brun, Borréani 1999, vol. 1, 459; *CIL*, XII, 387.

10 *CIL*, XII, 457.

11 *AE*, 2002, 922; voir Christol *et al.* 2014, 345.

12 *CIL*, XII, 659 et 859.

13 *CIL*, XII, 795.

14 *CAG*, 13/5, 674.

15 Brun, Borréani 1999, vol. 2, 796.

16 *OPEL*, IV, 150.

17 *CIL*, XII, 2476 = *ILN*, Vienne 701, à Grésy-sur-Aix.

18 *CIL*, XII, 434, Marseille; *AE*, 1972, 330, Lattes.

19 *CIL*, XII, 4733, Narbonne.

20 *CIL*, XII, 5161 et peut-être 5992, Narbonne.

21 *OPEL*, III, 25.

22 Brun, Borréani 1999, vol. 2, 137, 43*, 1, 804.

23 Gascou 1997, 83-84.

24 *CIL*, XII, 647.

25 Brun, Borréani 1999, vol. 2, 777.

26 voir *e.g.* la série de dédicaces du *Portus Namnetum*, *CIL*, XIII, 3106-3107.